

# Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

## Déclaration du groupe de l'artisanat

Cet avis dresse un diagnostic sans concession sur la situation des jeunes ultramarins. Selon les territoires, le constat est alarmant : faible réussite scolaire et universitaire, illettrisme, nombre élevé de décrocheurs et de jeunes sans qualification, taux de chômage des moins de 26 ans....

Il y a urgence à agir non seulement pour éviter des crises sociales qui fragiliseraient davantage les Outre-Mer, mais aussi pour relancer leurs objectifs de rattrapage économique et favoriser leurs perspectives de développement.

L'avis explore tout un panel de solutions face aux problématiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ultra-marins. Le groupe de l'artisanat retient plusieurs priorités.

Il faut tout d'abord le plus en amont possible, dès l'école, repérer et traiter les difficultés susceptibles de conduire à des situations d'échec scolaire, tout particulièrement au niveau de l'apprentissage du français auprès des enfants dont ce n'est pas la langue maternelle.

Concernant les jeunes se retrouvant sur le marché du travail sans aucune qualification, il faut impérativement actionner tous les leviers visant à les remettre dans une trajectoire d'insertion.

Le Service militaire adapté (SMA) a démontré son utilité en termes de resocialisation, en permettant l'acquisition des fondamentaux dont le « savoir-être », pré-requis indispensable à toute inclusion professionnelle.

De même, les contrats aidés des secteurs marchand, ou non marchand, visent à replacer les jeunes dans une dynamique positive d'insertion. Il faut toutefois veiller à ce que ces dispositifs soient réservés aux publics les plus éloignés de l'emploi et ne viennent pas - en raison des aides financières dont ils sont assortis - freiner l'offre de contrats en alternance.

Donner aux jeunes ultramarins une chance d'insertion professionnelle durable, exige surtout de mettre l'accent sur leur qualification, sachant que celle-ci doit être en adéquation avec les besoins économiques locaux, présents et à venir.

D'où l'importance de développer les études prospectives en termes d'emploi, de rapprocher les structures de formation et les entreprises, d'encourager l'alternance ou encore la mobilité des jeunes.

D'où également la nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprendre au vu des capacités limitées d'embauche de certains territoires où dominant les microentreprises.

À ce titre, le groupe de l'artisanat tient à souligner l'intérêt des Universités régionales des métiers et de l'artisanat, dont trois sont implantées en Outre-Mer.

Ces structures permettent, sur des filières très variées, à la fois de qualifier - du CAP à la licence - des jeunes souhaitant démarrer, reprendre ou compléter des études, mais aussi de former de futurs créateurs d'entreprise sur des compétences techniques, commerciales et managériales. Surtout, les partenariats qu'elles nouent nécessairement avec les acteurs locaux de l'emploi (Université, Pôle emploi et Missions locales, Chambres de métiers et entreprises), les inscrivent dans une stratégie d'insertion professionnelle des jeunes comme de développement économique.

L'avis appelle à un véritable plan d'actions pour redonner à de nombreux jeunes ultra-marins des perspectives d'avenir professionnel. Le groupe de l'artisanat partage cette ambition, tout en rappelant que :

- cela suppose de mieux évaluer la situation des jeunes de chaque territoire, du début de leur scolarité jusqu'à leur arrivée sur le marché du travail ;
- cela nécessite aussi de calibrer les dispositifs d'aide publique à la réalité des besoins locaux, et d'en suivre les résultats ;
- cela exige enfin de consolider et soutenir le développement du tissu économique dans tous les Outre-Mer.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.